

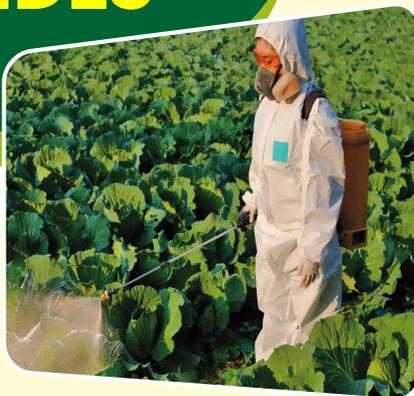


Ministère des Ressources
Animales et Halieutiques

RÉSUMÉS DES COMMUNICATIONS

CONFÉRENCE PUBLIQUE SUR LES PESTICIDES

17 OCTOBRE 2023



THÈME : DISTRIBUTION ET UTILISATION DES PESTICIDES AU
BURKINA FASO : ENJEUX ET PERSPECTIVES

Salle de Conférences du
Centre Muraz, Bobo-Dioulasso

Avec la participation de :



TABLE DES MATIÈRES

NOTE INTRODUCTIVE SUR LA PROBLÉMATIQUE DES PESTICIDES DE SYNTHÈSE.....	04
SESSION 1 : DISTRIBUTION ET USAGE DES PESTICIDES AU BURKINA FASO.....	09
R1 - Distribution des pesticides au Burkina Faso.....	11
R2 - Usages agricoles des pesticides au Burkina Faso.....	13
R3 - Pesticides et Santé : impact sur la lutte antivectorielle au Burkina Faso....	15
R4 - Risques liés à l'utilisation des pesticides.....	17
SESSION 2 : GESTION DES RISQUES LIÉS AUX PESTICIDES.....	19
R5 - Implication des firmes phytosanitaires dans la gestion des risques : cas de CropLife Afrique Moyen Orient.....	21
R6 - Bonnes pratiques phytosanitaires et de gestion des pesticides : partage d'expérience de la DPVC	23
R7 - Alternatives aux pesticides de synthèse.....	24
SESSION 3 : DISPOSITIFS RÉGLEMENTAIRES LIÉS AUX PESTICIDES ET LEUR MISE EN ŒUVRE.....	27
R8 - Réglementation sur les pesticides et état de mise en œuvre en Afrique de l'Ouest.....	29
R9 - Réglementation sur les pesticides et état de mise en œuvre au Burkina Faso.....	31

Note introductive sur la problématique des pesticides de synthèse

L'organisation mondiale de la santé (OMS) définit les pesticides comme des produits chimiques utilisés dans l'agriculture pour protéger les cultures et les récoltes des insectes, des champignons, des mauvaises herbes et d'autres nuisibles dits bioagresseurs des plantes (OMS, 1991 ; 2004). La gamme d'utilisation de ces produits chimiques de synthèse peut également s'élargir à d'autres domaines d'activités de l'homme comme dans la lutte contre les insectes vecteurs de maladie, l'entretien des espaces publics, l'assainissement et l'hygiène (Aprifel, 2004 ; Calvet et al., 2005 ; Dugeny, 2010). Les principaux pesticides de synthèse incluent les insecticides, les herbicides, les fongicides, les acaricides, les nématicides.

Historiquement, la formulation des premiers pesticides chimiques de synthèse remonte à la période de la seconde guerre mondiale (dans les années 1940) pour faire face au défi de l'intensification agricole dans un contexte de pression importante et diversifiée des nuisibles. En effet, l'avènement des pesticides de synthèse intervient à un moment où la priorité était d'augmenter les rendements agricoles pour endiguer la pénurie alimentaire constatée entre les deux guerres mondiales. Les progrès engrangés sur les connaissances en chimie pendant cette époque ont également favorisé la synthèse chimique des pesticides. Suite aux succès rencontrés dans le contrôle des bioagresseurs des cultures par les premiers pesticides, l'utilisation intensive de ces composés dans le domaine agricole

connaîtra un essor remarquable dans le monde pendant près de 2-3 décennies. Malheureusement, cette embellie des pesticides de synthèse s'est estompée à la fin des années 1960 en Europe et aux Etats Unis notamment avec la prise de conscience des effets négatifs induits par leur utilisation. Dans son livre intitulé « Silent spring » publié en 1962, Rachel Carson attirait déjà l'attention sur la pollution de l'environnement par l'utilisation intensive des pesticides comme les organochlorés, ce qui avait un impact sur la biodiversité avec l'élimination d'organismes non cibles comme les oiseaux et les poissons. Plus tard, d'autres inconvénients furent mis en évidence incluant l'avènement de la résistance chez les organismes nuisibles (ACTA, 2002), des risques divers pour la santé humaine et pour l'environnement (LNE, 2008). Tout ceci conduisit à l'interdiction de l'utilisation des molécules les plus à risques (Organochlorés) aux Etats Unis (1968) et en Europe (1972) où des réglementations rigoureuses ont par ailleurs été mises en œuvre et appliquées. Cependant, la situation des risques liés aux pesticides de synthèse dans les pays en développement, en général, et dans ceux de l'Afrique subsaharienne, en particulier, semble différente.

En effet, alors que dans les pays développés, la problématique des pesticides semble aujourd'hui assez bien maîtrisée, les pays africains concentrent au moins la moitié des empoisonnements accidentels aux pesticides et 75% des cas de mortalité (OMS, 1991 ; Cissé et al., 2001 ; OMS, 2004). Dans ces pays, les pesticides de synthèse sont mal utilisés sans un respect rigoureux des bonnes pratiques d'application et des délais d'attente avant récolte des légumes ou autres produits à

consommation directe qui contiennent donc des résidus de pesticides (PAN, 2005). C'est également dans ces pays que sévissent la majorité des maladies à transmission vectorielle, premiers facteurs de mortalité au niveau mondial, dont le contrôle fait intervenir l'utilisation de certains insecticides de synthèse. Par exemple, les principaux outils de lutte contre les vecteurs du paludisme regroupent les moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée d'action (MILDA) et les pulvérisations intra domiciliaires (PID) ainsi que les répulsifs (Djogbénu, 2009). Un des inconvénients majeurs de l'utilisation de ces insecticides en lutte antivectorielle est la résurgence de souches de vecteurs résistants à la plupart des familles d'insecticides connues et donc difficiles à contrôler avec les moyens conventionnels (Diabaté et al, 2002 ; 2004 ; Djogbénu et al., 2008).

Le Burkina Faso, pays essentiellement agricole situé en zone endémique pour plusieurs maladies à transmission vectorielle majeures, fait donc face aux problèmes liés à l'utilisation et à la gestion des pesticides. En effet, Pour faire face aux pertes de rendement dues aux ennemis des cultures, en particulier ceux des cultures intensives notamment les cultures de rente (coton, sésame), la canne à sucre, les cultures maraîchères et dans une moindre mesure les arbres fruitiers, les producteurs font recours à la lutte chimique par l'utilisation intensive de pesticides de synthèse. Plusieurs études et travaux réalisés au Burkina Faso ont mis en évidence le non-respect des bonnes pratiques en matière d'application des pesticides par les producteurs agricoles (Lendres, 1992 ; Domo, 1996 ; Toé et al., 2000 ; Toé

et al., 2002 ; Toé et al., 2004 ; Coulibaly, 2013 ; Dembélé, 2014 ; Zongo et al, 2015). Il apparaît clairement que les risques liés aux pesticides sont réels au Burkina Faso et cette problématique mérite une plus grande attention.

Dans le cadre d'une meilleure gestion des pesticides et de la minimisation de leurs effets négatifs au Burkina Faso, plusieurs actions ont déjà été entreprises. Il s'agit notamment des actions de sensibilisation et de formation des acteurs par le ministère en charge de l'agriculture ainsi que les ONG œuvrant dans le développement de l'agriculture alternative (agroécologie, agriculture biologique, biopesticides, etc.). Il s'agit aussi de l'existence de textes réglementaires nationaux et internationaux dont l'un des plus importants est la loi n°026-2017/AN du 15 mai 2017 portant gestion des pesticides au Burkina Faso et homologuée le 09 juin 2017. Cette loi instaure le contrôle des pesticides qui vise à s'assurer de la régularité des procédures de production, d'expérimentation, d'importation, d'exportation, de reconditionnement, de transit, de transport, de distribution, de stockage, d'utilisation, de destruction du pesticide et de publicité ; de la qualité des pesticides ; du respect des normes d'étiquetage, d'emballages et de procédures d'homologation en vigueur au Burkina Faso.

Malgré ces actions et l'existence de ce cadre réglementaire favorable à la limitation des risques liés aux pesticides, il est fréquemment fait mention dans la presse de cas d'intoxication mortels. La problématique reste donc d'actualité et mérite que l'on s'interroge sur l'évolution des pratiques d'utilisation de

pesticides, les risques encourus, l'effectivité de l'application de la loi sur les pesticides et la gestion des risques.

L'objectif général de la conférence est d'informer et de sensibiliser sur les risques liés à la distribution et aux usages des pesticides dans le contexte du Burkina Faso afin de proposer des solutions et de susciter une application efficiente et diligente des mesures réglementaires existantes.

SESSION 1
DISTRIBUTION ET USAGE
DES PESTICIDES AU BURKINA FASO

Amadou Diallo

Chef du service des pesticides, Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement, Direction générale des Productions Végétales, Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques, Burkina Faso.
amadyero1@gmail.com

Au Burkina Faso, la distribution des pesticides se fait à travers des réseaux formels (magasins spécialisés, cabinets de soins et cliniques vétérinaires etc.) et informels (vendeurs ambulants, magasins mixtes, kiosques de marché etc.). La situation de la distribution des pesticides montre que les principaux pays d'origine des pesticides importés sont la Chine, le Nigeria et le Ghana. Dans le secteur des pesticides les agréments de revendeurs, d'applicateur prestataire de service, de distributeur, de reconditionneur et de formulateur sont délivrés par le sous-comité vérification du Comité national de gestion des pesticides (CNGP). L'agrément de transport de pesticides est prévu par la réglementation mais n'est pas encore effectif. En mai 2023, 259 personnes physiques ou morales étaient agréées. Au stade actuel, deux cahiers de charges portant respectivement distributeur de pesticide et revendeur de pesticides ont été élaborés et sont en cours d'adoption. L'élaboration des cahiers de charges portant formulateur et applicateur prestataire de service est prévue en octobre 2023. L'importation légale des

pesticides est soumise à l'obtention d'une autorisation préalable de commande délivrée par le secrétariat permanent du CNGP ainsi que d'une autorisation spéciale d'importation délivrée par le Ministère en charge du commerce. Plusieurs études ont montré que près de 90 % des distributeurs/revendeurs n'ont reçu aucune formation sur les pesticides et qu'environ 65 % des pesticides vendus dans les marchés sont non autorisés. Dans certaines zones du pays, les pesticides autorisés sont inaccessibles voir indisponibles, cela constitue un défi à relever par l'ensemble des acteurs du secteur.

Mots clés : distribution des pesticides, agrément, CNGP, réseaux de distribution

Bekouanan Nabié

Directeur, Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement, Direction générale des Productions Végétales, Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques, Burkina Faso. bekouananclouisnabie@yahoo.fr

Au Burkina Faso, les pesticides sont utilisés en agriculture, en hygiène et santé publique et en santé animale. Toutefois, l'agriculture demeure le principal domaine d'utilisation des pesticides. Les pesticides à usage agricole sont des produits chimiques destinés à la protection des cultures et des récoltes. A ce jour, les statistiques officielles montrent que les herbicides et les insecticides représentent la part majoritaire des pesticides utilisés au Burkina Faso. L'utilisation des pesticides présente plusieurs avantages notamment la sécurisation des rendements des cultures à travers le contrôle des bio agresseurs au champ et au stockage, et le contrôle des vecteurs des maladies animales. Toutefois, les pratiques courantes d'utilisation des pesticides rencontrées dans notre pays ne respectent pas les normes en la matière. La dose d'application, les mesures de protection ainsi que les délais avant récolte ne sont pas respectées. Sur le terrain, on constate que les appareils à pression entretenue sont les plus utilisés et que les utilisateurs ont un faible niveau de connaissance des nuisibles et des pesticides. Plusieurs cas d'intoxication ont été documentés ainsi que des interceptions d'envois commerciaux dues à la présence

de résidus de pesticides ou de nuisibles. Pour parvenir au respect des bonnes pratiques d'utilisation des pesticides, la poursuite du renforcement des capacités des acteurs et le renforcement de la réglementation sur les appareils de traitement s'avère nécessaire.

Mots clés : pesticides, bioagresseurs, appareil à pression entretenue ; agriculture.

K. Roch Dabiré

*Institut de Recherche en Sciences de la Santé/Direction
Régionale de l'Ouest, Bobo-Dioulasso, Burkina-Faso.*

dabireroch@gmail.com

La population mondiale croit considérablement chaque année et pourrait atteindre près de 9,7 milliards d'ici 2050. Cette croissance démographique rime, d'une part avec une augmentation de la production agricole pour nourrir cette population et d'autre part, l'obligation d'amélioration des conditions socio-économiques pour le bien être de cette population. La satisfaction de ces « droits » pour l'humanité appelle à une intensification des activités agricoles d'abord pour la « bouche » mais aussi et surtout parce que ce secteur est porteur d'activités rémunératrices capables de satisfaire le minimum vital auquel chaque être vivant a droit. Le besoin de rendements de plus en plus croissants impose l'extension des terres arables mais de plus en plus l'intensification de certaines pratiques agricoles peu respectueuses de l'environnement et toujours tournées vers le gain mais ouvrant malheureusement la voie à la prolifération de parasites et ravageurs de végétaux dont il faut lutter contre en utilisant de plus en plus des pesticides de synthèse. Si des gains tangibles ont été obtenus par cette pratique, elle crée une pollution de l'environnement et exerce une

pression de sélection de la résistance à ces pesticides (insecticides) non seulement des ravageurs qui sont leur cible privilégiée mais aussi des vecteurs de maladies à transmission vectorielle, tels le paludisme et la dengue. L'émergence de la résistance aux insecticides au sein des populations des vecteurs pourrait altérer l'efficacité des outils de lutte antivectorielle à base d'insecticides et réduire et/ou retarder l'agenda d'élimination de certaines maladies comme le paludisme. Les perspectives de recherches vers d'autres solutions complémentaires et innovantes sont discutées.

Sylvain Ilboudo

*Institut de Recherche en Sciences de la Santé, Ouagadougou,
Burkina Faso. sylvain.ilboudo@gmail.com*

Le vocable pesticide désigne des préparations contenant une ou plusieurs substances actives ayant pour action d'éliminer, limiter, ou repousser différents types de nuisibles. Bien que ces produits présentent des avantages inestimables pour le bien-être de l'homme, leur utilisation comporte des risques pour la santé humaine et animale et pour l'environnement. Il est donc important de connaître le risque auquel l'homme, les animaux et l'environnement sont exposés afin de prendre les mesures et précautions adéquates pour réduire les risques ou pour atténuer les effets. En matière de risques liés à l'utilisation des pesticides, la qualité et les conditions d'utilisation sont des facteurs extrêmement importants. Les résultats d'études montrent qu'une bonne part des pesticides circulant au Burkina Faso ne sont pas homologués, et il n'existe pas de contrôle systématique de qualité de ceux qui sont homologués. Aussi, la gestion des pesticides se fait sans le respect des bonnes pratiques agricoles, notamment les calendriers et les doses des traitements, souvent dans les mauvaises conditions de conservation ... ces situations entraînent des dommages pour la santé des populations de consommateurs et d'utilisateurs et aussi pour l'environnement. Les résultats de plusieurs études mettent en évidence des effets sanitaires liés à l'exposition aux pesticides. Dans le domaine agricole, ces effets sanitaires ont été décrits auprès des

producteurs de coton, de canne à sucre, de culture maraichère, ... Il en est de même des utilisateurs de pesticides à usage domestique. Les effets sanitaires décrits sont essentiellement aigus. La mauvaise gestion des pesticides a également entraîné des intoxications alimentaires impliquant la mort de plusieurs personnes, souvent membres d'une même famille, et ce dans plusieurs localités. Certaines études abordent les effets chroniques liés à l'exposition aux pesticides, avec notamment des perturbations de paramètres biologiques chez les producteurs. Les résultats de plusieurs études montrent que l'utilisation des pesticides occasionne une contamination des matrices environnementales comme le sol, l'eau et du matériel végétal. Cette contamination est à l'origine d'effets sur la biodiversité aquatiques et terrestres. Quelques évidences non validées scientifiquement ont été rapportées par des acteurs œuvrant dans le domaine de la santé ou de la gestion des pesticides, et elles font état d'une hausse de cas de pathologies comme les malformations, les faibles poids de naissances, les infertilités, les cancers pédiatriques, etc., et l'utilisation ou l'exposition aux pesticides est fortement incriminée dans la survenue de ces pathologies. Il est indispensable de conduire des études suivant des protocoles rigoureux afin de mieux caractériser les effets des pesticides sur la santé des populations, et de dégager des pistes de gestion sécurisée de ces produits.

Mots clés : Pesticides ; risques sanitaires ; effets sur la biodiversité, environnement.

SESSION 2
GESTION DES RISQUES LIÉS
AUX PESTICIDES

Sylvain Ouédraogo

Université de Dédougou et CropLife Afrique Moyen Orient.
s.nafiba@croplifeafrica.org

Afin d'assurer une gestion efficace des pesticides conformément aux dispositions et aux responsabilités des différentes parties concernées décrites dans le Code de conduite international sur la gestion des pesticides, des firmes leaders mondiaux dans le domaine de la recherche et le développement des pesticides, se sont organisées pour la mise en œuvre de ces dispositions, applicables à l'industrie des pesticides. Ainsi en plus des actions individuelles mises en œuvre par chacune d'elles dans le domaine du stewardship, ces firmes conduisent des activités collectives dans le cadre d'une association à but non lucratif appelée CropLife, dont CropLife Afrique Moyen Orient est l'entité régionale pour l'Afrique et le Moyen Orient. Les actions de CropLife Afrique Moyen Orient dans le sens de la réduction des risques liés à l'utilisation des pesticides s'inscrivent principalement, dans 3 domaines d'activités à savoir : a) la Réglementation : Les actions dans ce domaine visent à promouvoir l'application de la science et des processus décisionnels basés sur l'évidence scientifique ; b) L'utilisation responsable et sécurisée des pesticides (stewardship) : Les actions dans ce domaine visent à contribuer à la promotion d'une

gestion efficace des pesticides au champ et en dehors, afin de garantir la gestion et l'utilisation correctes des produits phytosanitaires pour une agriculture durable et la protection de l'environnement et de la santé publique ; c) La lutte contre la fraude et la contrefaçon des pesticides pour permettre d'aborder la lutte contre la contrefaçon comme une responsabilité collective. La mise en œuvre sur le terrain de ces actions se fait à travers un réseau de 22 Associations Nationales dispersées en Afrique et au Moyen Orient, dont 6 en Afrique l'Ouest et du Centre.

Mots clés : firmes phytosanitaires, gestion des pesticides, agriculture durable, protection de l'environnement, réglementation

Bekouanan Nabié

Directeur, Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement, Direction générale des Productions Végétales, Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques, Burkina Faso. bekouananclovisnabie@yahoo.fr

Les pesticides sont des produits dangereux autorisés dans certaines conditions pour la lutte contre les nuisibles. Ce sont des produits toxiques qui exposent les êtres vivants à plusieurs niveaux de risques. En tant que structure chargée de la lutte contre les nuisibles et secrétariat permanent du CNGP, la Direction de la protection des végétaux et du conditionnement (DPVC) réalise plusieurs actions pour parvenir à une réduction des risques liés à l'utilisation des pesticides. Tenant compte des types d'opérations et des acteurs en présence, plusieurs approches ont été mises en œuvre. En effet, la stratégie de gestion des risques est basée sur la formation/sensibilisation des acteurs par rapport aux risques liés aux pesticides, le suivi sanitaire et environnemental lors des opérations de lutte d'envergure nationale, la collecte et la destruction des emballages vides de pesticides et l'inventaire suivi de la centralisation des pesticides obsolètes en vue de leur destruction par des structures ayant des infrastructures adaptées.

Mots clés : gestion des risques ; pesticides ; suivi sanitaire et environnemental ; emballages vides ; pesticides obsolètes.

Antoine Sanon

Enseignant-chercheur, UFR/SVT, Université Joseph KI-ZERBO
Membre du collège Sciences Naturelles et Agricoles, ANSAL-
BF. antoine.sanon@ujkz.bf

Dans le contexte de la protection des végétaux, les méthodes alternatives comprennent tous les moyens et toutes les approches permettant de maintenir les nuisibles à des niveaux pas ou peu dangereux pour les cultures sans recourir aux pesticides de synthèse. Les inconvénients découlant de l'utilisation intensive des pesticides de synthèse pendant trois décennies dans les pays du Nord ont conduit à la recherche et au développement d'autres moyens pour contrôler les organismes nuisibles. Ces préoccupations se sont progressivement étendues à d'autres régions du monde, particulièrement en Afrique, où la problématique des pesticides se pose aujourd'hui avec acuité, menaçant l'atteinte des objectifs de développement durable. L'objectif de cette communication est de sélectionner les alternatives les plus prometteuses dans le contexte du Burkina Faso et d'identifier les pistes de valorisation afin de réduire le recours aux pesticides de synthèse utilisés parfois de façon systématique. Les moyens alternatifs identifiés incluent les biopesticides d'origine végétale et microbienne, les régulateurs de croissance et les sémiocimiques, la lutte biologique et, la lutte génétique et biotechnique. Les approches agroécologiques, basées sur la

valorisation de toutes les composantes du milieu dans son fonctionnement naturel et la mise en œuvre des principes de la lutte intégrée favorisant surtout les mesures de prévention, peuvent contribuer à l'atteinte des objectifs d'une agriculture de demain, orientée vers une production à la fois qualitative et quantitative mais aussi répondre aux exigences du développement durable. Les conditions d'optimisation de toutes ces mesures et approches alternatives aux produits chimiques phytopharmaceutiques sont discutées en mettant en évidence la nécessité d'une évolution continue des pratiques.

Mots clés : Agriculture durable, chimie de synthèse, moyens alternatifs, approches agroécologiques, lutte intégrée.

SESSION 3
DISPOSITIFS RÉGLEMENTAIRES LIÉS
AUX PESTICIDES ET LEUR MISE EN OEUVRE

Idrissa Maiga

Coordonnateur de la Cellule de Coordination du COAHP, Institut du Sahel (INSAH) – CILSS. idrissa.maiga@cilss.int

Depuis les années 2010, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et le Comité Permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), sont engagés dans un processus d'harmonisation des règles régissant la gestion des pesticides en Afrique de l'Ouest. Un accord de Coopération dans le domaine des pesticides entre ces trois organisations inter-gouvernementales a été signé en juin 2018 à cet effet. Pour la mise en œuvre de cet accord tripartite, le Comité Ouest Africain d'Homologation des Pesticides (COAHP), une innovation institutionnelle et régionale, a été mise en place par ces trois OIGs en vue de l'harmonisation des règlements relatifs à l'homologation et la gestion des pesticides dans les dix-sept (17) Etats membres. Le but de la mise en œuvre de cet instrument ambitieux est d'assurer l'authenticité et la qualité des pesticides en circulation dans l'espace CEDEAO-UEMOA-CILSS en vue de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans cette région ; et à la sauvegarde de l'environnement sain qui garantit la santé pour tous. L'opérationnalisation de cet instrument régional requiert au préalable l'élaboration et/ou l'adaptation des outils et procédures

devant régir le processus d'homologation à l'échelle régionale ainsi que la disponibilité d'une expertise avérée à la fois dans les Etats membres et au niveau régional. Les défis de l'opérationnalisation du COAHP sont certes nombreux mais ils peuvent être surmonté grâce à la conjugaison des efforts des Etats membres et la volonté affichée des Organisations inter-gouvernementales de la région soutenues par leurs partenaires du domaine des pesticides.

Mots-clés : Accord tripartite, COAHP, harmonisation régionale, réglementation, Pesticides

R9 - Réglementation sur les pesticides et état de mise en oeuvre au Burkina Faso

Amadou Diallo

Chef du service des pesticides, Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement, Direction générale des Productions Végétales, Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques, Burkina Faso.
amadyero1@gmail.com

Le Burkina Faso est partie prenante de plusieurs conventions et réglementation internationales, régionales et sous régionales en lien avec la gestion des pesticides.

Au niveau national, cette gestion est régie par la loi N°026-2017/AN du 15 mai 2017 qui porte essentiellement sur le contrôle de la régularité des procédures de production, d'expérimentation, d'importation, d'exportation, de reconditionnement, de transit, de transport, de distribution, de stockage, d'utilisation, de destruction, de publicité, de la qualité, du respect des normes d'étiquetage, d'emballage et des procédures d'homologation en vigueur. La loi précise également les sanctions en cas de violation de la réglementation. Cependant, l'application de cette loi est fortement limitée par l'absence de plusieurs textes d'application. En effet, seulement quatre (04) décrets sur une vingtaine de textes réglementaires sont adoptés et appliqués actuellement. Il s'agit du décret portant procédure de contrôle des pesticides, du décret portant procédure de destruction des pesticides, du décret portant

composition des dossiers d'agrément de pesticide et du décret portant attributions, composition et fonctionnement du CNGP. Neuf autres textes d'application de la loi 026-2017/AN ont été élaborées en 2022 et sont en cours d'adoption. Au plan opérationnel, le contrôle des pesticides se fait habituellement au niveau des postes de contrôle phytosanitaire et à travers des contrôles inopinés et sur sites par le service des pesticides de la DPVC. Pour s'assurer de la mise en œuvre de la réglementation, il est envisagé l'adoption des cahiers de charges en lien avec tous les types d'agrément délivrés, la création d'une brigade mobile de contrôle des pesticides et l'habilitation des directions régionales en charge de l'agriculture pour effectuer le contrôle inopiné des pesticides.

Mots clés : loi 026-2017/AN, décrets d'application, pesticides, contrôle

LISTE DES CO-ORGANISATEURS

- Académie Nationale des Sciences, des Arts et des Lettres du Burkina Faso (ANSAL-BF)/Collège Sciences Naturelles et Agricoles
- Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles (CORAF)
- Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS)
- Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques du Burkina Faso (MARAHA)

LISTE DES PARTENAIRES

- Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)
- CropLife Afrique Moyen Orient
- Société Africaine de Produits Phytosanitaires et d'Insecticides (SAPHYTO)
- Agence Universitaire de la Francophonie, section Université Nazi Boni



**Ministère des Ressources
Animales et Halieutiques**





**Académie Nationale des Sciences, des Arts et des Lettres
du Burkina Faso**

**Collège Sciences Naturelles et Agricoles
01 BP 1910 Ouagadougou 01
Tél: (00226) 25 37 45 56
Email : academie@ansal.bf**

